Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 029-242900801-20230713-DBC2023_023-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2023_023

Objet	**avenant 2 au marché de fourniture, maintenance et gestion d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique**	
Rapporteur	Julien POUPON	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant que le marché de fourniture maintenance et gestion d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique a été notifié à l'entreprise FRANCE VELO CONNECTE le 24 février 2021 pour un montant maximum annuel de 140 000 € HT la première année et 50 000 € HT les années suivantes,

Considérant le projet d'extension du service,

Vu la proposition d'avenant n°2,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 11 juillet 2023,

Vu la délibération n° DCC2020-066 du 17 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le budget communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 juillet 2023

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1: autorise la signature d'un avenant n°2 relatif au marché de fourniture, maintenance et gestion d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique.

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : madame la Directrice générale des [illegible] monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'a[illegible]a présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 17/07/2023
Qualité : Président-Maire